

Commune de LARNOD

Conseil municipal du jeudi 2 juillet 2020

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Mesdames : Valérie BESANÇON, Carole COINTET-JUSSIAUX, Anne DHOTE, Catherine MÉRIAUX, Myriam MOTTIEZ et Corinne PETIT.

Messieurs : Jacky AVIS, David BALLEZ, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Valérie BESANÇON est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 mai 2020 :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 mai 2020.

II. Attributions du Maire :

○ Nouvelle présidence du SIVOM de Boussières :

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a été élu récemment président du SIVOM de Boussières. Le vice-président est l'adjoint au Maire de Boussières chargé des travaux, Eloy JARAMAGO.

Il précise que le SIVOM regroupe aujourd'hui 9 communes : Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Busy, Boussières, Rancennay, Thoraise, Torpes, Vorges-les-Pins et Larnod.

Créé en 1997 autour de la compétence « Entretien général », il offre aujourd'hui des prestations de service de secrétariat-comptabilité, d'urbanisme, de gestion du personnel scolaire et périscolaire, d'« eau et assainissement » pour le compte de GBM ...

Il semble que plusieurs communes du secteur sud de GBM soient intéressées pour adhérer au SIVOM, offrant ainsi des possibilités nouvelles d'évolution pour répondre aux besoins spécifiques et attentes des communes.

○ Pré-désignation des membres du bureau de Grand Besançon Métropole (GBM) :

Le Maire indique que la pré-désignation des membres du bureau de GBM aura lieu pour le secteur plateau le mardi 7 juillet à Saône. Il rappelle qu'il s'agira de désigner deux vice-présidents et un conseiller communautaire délégué.

Le Maire et Jean-Philippe DEVEVEY participeront à cette élection.

○ Aménagement du chemin de la Coutotte par GBM :

Le Maire indique avoir reçu un projet de cahier des charges de la part de GBM, en vue de recruter un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Coutotte.

Il sollicitera les membres de la commission Travaux pour compléter le cahier des charges. L'objectif pourrait être de notifier le marché en octobre-novembre.

Il rappelle que l'aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage GBM. Le coût des travaux sera pris en charge par la commune à hauteur de 50 %. Les frais d'études ont été inscrits au budget 2020.

○ Nuisances sonores et dépôt de plainte en gendarmerie :

Le Maire indique avoir appelé à plusieurs reprises les gendarmes suite à des incivilités et tapages nocturnes. Une plainte a même été déposée le 28 mai dernier.

Il a demandé à rencontrer les responsables de la gendarmerie de Tarragoz. La réunion aura lieu le jeudi 9 juillet à 18 heures. L'objectif est de relancer le dispositif « participation citoyenne » et de connaître l'état d'avancement de la plainte.

Les élus intéressés sont invités à participer à la rencontre.

○ Fermeture de la RN83 :

Le Maire précise les dates de fermeture de la RN83 : du 17 au 21 août.

Comme chaque année, la commune profitera de cette semaine pour remettre en état les équipements routiers dans la traversée du village (bordures, ilots, marquage au sol...).

○ Constitution du CCAS :

Le Maire précise la constitution du CCAS :

Représentants élus par le conseil municipal	Représentants désignés par le Maire
Jean-Jacques CLAUSSE	Stéphanie GILLET
Anne DHOTE	Madame Jeannine GRIFFON
Catherine MÉRIAUX	Hélène LETONDAL
Hamza ZENNOUD	Annonciat MICHEL-AMADRY

○ Désignation des délégués titulaire et suppléant au syndicat intercommunal de la perception de SAINT VIT :

Le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au syndicat de la perception de SAINT VIT.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal ont désigné à l'unanimité : Monsieur Jean-Marie DOLLAT délégué titulaire et Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY comme délégué suppléant.

○ Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de GBM :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au renouvellement du conseil de communauté il y a lieu d'installer la commission intercommunale des impôts directs.

La commission a pour mission de donner un avis sur les critères départementaux d'évaluation des locaux professionnels, mis à jour une fois par mandat (en 2021). Elle a aussi la faculté de proposer une modification des coefficients de localisation qui permettent de moduler à la hausse ou à la baisse les bases d'imposition des locaux professionnels (en 2023 et 2025).

La commission est composée du Président de la communauté urbaine, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. La composition relève du directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 40 candidats.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner Jean-Marie DOLLAT, candidat titulaire et Jean-Philippe DEVEVEY, candidat suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition du Maire de désigner Jean-Marie DOLLAT, candidat titulaire et Jean-Philippe DEVEVEY, candidat suppléant.

○ Nouvelle date à trouver pour le prochain conseil municipal :

Le Maire n'étant plus disponible le jeudi 3 septembre, il propose aux membres du conseil d'avancer le prochain conseil au jeudi 27 ou vendredi 28 août.

Après concertation, le prochain conseil aura lieu le jeudi 27 août à 20 heures.

○ Règlement intérieur du conseil municipal :

Le Maire propose aux élus de réviser le règlement intérieur du conseil municipal adopté en septembre 2014. Pour ce faire, il souhaiterait constituer un groupe de travail. Sont candidats Jean-Marie DOLLAT, Corinne PETIT et Daniel CUENOT.

L'objectif pourrait être d'adopter un nouveau règlement aux conseils du 27 août ou du 15 octobre.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

○ Application du droit des sols :

- Permis de construire, n° PC 025 328 19 C0003, délivré, le 13 mars 2020, au GAEC des Combards, demeurant 15 chemin de la Gratte, pour la démolition d'un bâtiment agricole, et extension d'une exploitation agricole avec construction de nouveaux bâtiments agricoles et cuve de décantation ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0001, décision de non opposition délivrée, le 29 février 2020, à Monsieur Younès YALAOUI, demeurant 8 impasse du Saucenet, pour la pose de panneaux photovoltaïques. ;

- Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0002, décision de non opposition délivrée, le 29 février 2020, à Monsieur Annie MILLOT, demeurant 3 chemin de la Gratte, pour l'aménagement de combles et pose de fenêtres de toit ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0003, décision de non opposition délivrée, le 24 avril 2020, à Monsieur Alain GUARRIGUES, demeurant 3 rue du Crait, pour la construction d'une piscine ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0004, décision de non opposition délivrée, le 24 avril 2020, à Monsieur Laurent FUMEY, demeurant 30 route Royale, pour la construction d'une piscine ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0005, décision de non opposition délivrée, le 19 mai 2020, à Madame Jeannine GRIFFON, demeurant 6 chemin du Coutard Ragot, pour la réalisation d'une isolation par l'extérieur ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0006, décision de non opposition délivrée, le mai 2020, à Monsieur Frédéric MVONDO-OTTOU, demeurant 10 chemin du Coutard Ragot, pour la construction d'une piscine ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0007, décision de non opposition délivrée, le 19 mai 2020, à la société EDF ENR, demeurant 150 allée des Noisetiers 69760 LIMONEST, pour la pose de panneaux photovoltaïques au 19 B route de la Maltournée ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0009, décision de non opposition délivrée, le 23 juin 2020, à Monsieur Philippe LAMBERT, demeurant 13 A route de la Gare, pour la construction d'une clôture ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0010, décision de non opposition délivrée, le 27 juin 2020, à Madame Sophie GUETTOUCHE, demeurant 11 chemin de la fontaine, pour la construction d'une piscine ;
 - Déclaration préalable n° DP 025 328 20 C0003, décision de non opposition délivrée, le 24 avril 2020, à Monsieur Alain GUARRIGUES, demeurant 3 rue du Crait, pour la construction d'une piscine.
- Transformation des anciens corps de ferme dans le vieux village :

Lors du diagnostic opéré lors de la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme, il a été constaté une hausse générale du nombre de logements sur les quarante dernières années.

La typologie de l'habitat développé sur la commune est très majoritairement composée de maisons individuelles.

Il s'agit très majoritairement également de résidences principales.

La part des petits logements est très modeste sur la commune.

Le prix du foncier est en augmentation.

L'ensemble de ces éléments ne milite donc pas pour le développement du secteur locatif, ni pour faciliter l'arrivée de primo-accédants sur le village.

C'est pourquoi une réflexion a été lancée lors de la transformation du POS en PLU afin de voir évoluer la typologie de l'habitat et des logements sur le village.

Un des outils de cette réflexion est la caractérisation des vieux corps de ferme présents dans le village.

Ces derniers ont été recensés et répertoriés au sein du PLU, en vue de leur éventuelle transformation en habitat au sein du village.

Cette réflexion accompagne les projets d'initiative privée qui peuvent se développer dans le village.

Le village se doit, pour son développement, de proposer une offre de logements plus variée, s'inscrivant en cela dans les objectifs et orientations du plan local de l'habitat, pour favoriser un impact positif sur l'évolution démographique.

Les objectifs sont d'atténuer les variations cycliques de population, de limiter le vieillissement de la population, d'accueillir de nouveaux habitants et de proposer un parcours résidentiel complet, participant à un maintien de toutes les tranches d'âge.

Le conseil municipal sera tenu informé des travaux de la commission d'urbanisme sur ce sujet et des projets à venir.

Le Maire reprend la parole afin de préciser qu'il a reçu en mairie un des héritiers de Mme TOURRAIN. Ce dernier est venu présenter le projet de transformation de l'ancien corps de ferme et de construction de maisons individuelles sur l'unité foncière.

Le Maire l'a renseigné sur les possibilités d'urbanisme (zone Ua au PLU) et lui a indiqué que la commune serait très vigilante quant à la qualité d'aménagement global de la zone : transformation du bâti existant, intégration des constructions neuves au sein du vieux village, aménagements extérieurs, capacité de stationnement en dehors du domaine public ...

Le Maire a proposé à l'intéressé de le rencontrer en présence des élus de la commission d'urbanisme lorsque le projet aura davantage muri.

IV.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

○ Taux d'imposition :

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, rapporte les propositions de la commission des finances pour les taux d'imposition 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité (6 POUR dont celle du maire, 3 abstentions et 6 CONTRE), d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour la taxe foncière bâti et de 5% pour la taxe foncière non bâti par rapport à 2019, soit :

	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Pour mémoire 2019	16,67	30,84
2020	17,00	32,38
Taux moyens communaux de 2019 au niveau national	21,59	49,72
Taux moyens communaux de 2019 au niveau départemental	20,07	23,66

○ Affectation des résultats :

Le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir affecter les résultats du budget communal de l'exercice 2019.

BUDGET			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	113 450,35 €	Résultat de l'exercice	230 554,61 €
Résultat antérieur reporté	184 712,56 €	Résultat antérieur reporté	-199 642,68 €
TOTAL	298 162,91 €	TOTAL	30 911,93 €

Soit 329 074,84 € à répartir au budget :

Autofinancement : 274 577,54 € **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)

Excédent d'investissement : 54 497,30 € **Compte 001** (Recettes d'investissement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les affectations proposées.

○ Vote du budget primitif communal :

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif communal pour l'exercice 2020.

Section de Fonctionnement BP 2020	
Dépenses	
Charges à caractère général (entretien courant des routes et des bâtiments, fournitures diverses...)	120 250 €
Charges de personnel (mairie, école, périscolaire)	134 400 €
Atténuation de produit	1 000 €
Dépenses imprévues	16 000 €
Virement à la section d'investissement	298 819 €
Opérations d'ordre entre sections	43 645 €
Autres charges de gestion courante (Personnel du SIVOM, indemnités des élus...)	99 100 €
Charges financières et exceptionnelles (intérêts d'emprunts)	11 450 €
TOTAL	733 664 €

Recettes	
Excédent antérieur reporté	274 578 €
Opérations d'ordre entre sections	23 836 €
Produits de service (vente de bois, affouage...)	34 800 €
Impôts et taxe	334 300 €
Dotations et participations	56 000 €
Autres produits de gestion courante	10 150 €
TOTAL	733 664 €

Section d'Investissement BP 2020	
Dépenses	
Solde d'exécution reporté	54 497 €
Dépenses imprévues	5 091 €
Opérations d'ordre entre sections	23 836 €
Remboursements d'emprunt	29 200 €
Subventions d'équipement versées	23 836 €
Immobilisations (corporelles, incorporelles et en cours)	317 100 €
TOTAL	453 560 €
Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	298 819 €
Opérations d'ordre entre sections	43 745 €
Dotations fonds divers réserves	40 001 €
Subvention d'investissement	53 436 €
Emprunts et dettes	15 000 €
Immobilisations incorporelles	2 560 €
TOTAL	453 560 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif communal 2020.

○ Groupements de commande en partenariat avec GBM :

La municipalité a répondu favorablement à des propositions de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) d'adhérer à des groupements de commande pour profiter de contrats avantageux.

La mairie de Larnod a signé 3 contrats dans le cadre de ce groupement de commande :

- Le premier concerne le contrat de maintenance de moyens d'impression. Le nouveau contrat avec Canon nous permettra de diviser par 2 le coût de chaque photocopie.
- Le 2^{ème} concerne le contrat de maintenance Incendie. Il s'agira de procéder au changement de prestataire dès la fin du contrat en cours qui doit prendre fin en août 2021.
- Enfin, un marché relatif à « Prestations d'audit des contrats d'assurance et d'assistance au renouvellement » a été lancé. La première phase interrompue avec la crise sanitaire devrait reprendre avec la fin de l'état d'urgence sanitaire.

IV.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

○ Reprise progressive de l'activité scolaire à compter du 14 mai :

Nous avons tenu compte de la circulaire relative à la réouverture des écoles émise par le ministère de l'éducation dans le respect des protocoles sanitaires.

On s'est adapté au protocole sanitaire pour chaque date de reprise suivi d'un avenant avec les contraintes en termes de superficie de classe, de mobilier, d'effectifs, d'accès...

Jeux neutralisés, délimiter les aires de jeux pour la récréation, marquage au sol.
Mise en place de la désinfection et du nettoyage dans le respect des protocoles.

La reprise s'est échelonnée en trois dates:

- **Le jeudi 14 mai :** la priorité a été donnée aux classes de GS, CP et CM2 et aux enfants du personnel soignant et éducatif sans garderie ni cantine ;
- **Le mardi 2 juin :** reprise pour 80% des élèves toutes classes confondues ;

Trois classes étaient ouvertes pour un accueil en deux parties :

- Lundi /mardi les MS + 3 PS, CP, CM1
- Jeudi/vendredi les GS + 3 PS, CE1 + CE2, CM2

Concernant la cantine, nous avons préféré opter pour le repas tiré du sac avec la possibilité de manger dans la cour au vu des difficultés d'organisation et des contraintes sanitaires pour maintenir la restauration habituelle.

Nous avons remis la garderie du matin et du soir sans qu'il y ait une grande fréquentation.

- **Le lundi 22 juin :** 100% des élèves étaient présents.
Allègement du protocole : la notion de distanciation a disparu pour les maternelles, éviter le brassage et les croisements entre les enfants.

La reprise progressive s'est dans l'ensemble très bien passée compte tenu de la période Covid.

○ Réouverture de la médiathèque par Carole COINTET-JUSSIAUX :

Conformément aux directives nationales et selon les protocoles sanitaires en vigueur, la médiathèque a rouvert progressivement de la façon suivante :

- Mise en place fin avril d'un service de portage à domicile ;
- Ouverture sous forme de drive à partir du vendredi 15 mai (retrait des commandes de documents des usagers) ;
- Ouverture des locaux à partir du mardi 2 juin.

Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans, ainsi que le lavage des mains. Un sens de circulation et une régulation de la fréquentation ont été prévus.

La reprise des animations (atelier tricot, heure du conte, salon "Livres dans la Boucle",...) est programmée pour la rentrée en fonction du contexte sanitaire.

Pendant les vacances scolaires d'été, les horaires d'ouverture seront réduits : le mercredi de 10h à 11h45 et le vendredi de 16h15 à 18h30. La médiathèque sera fermée du 8 au 25 août.

Par ailleurs, la sollicitation de l'aide de l'Etat auprès de la DRAC dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture a été renouvelée en mai pour une seconde année : elle permet un financement à hauteur de 60% des heures rémunérées, soit une aide de 2 976 € pour un montant éligible de 4 960 €.

○ Compte-rendu du conseil d'école du 23 juin :

Les comptes rendus des conseils d'école du 8 novembre 2019 et du 13 mai 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

Rentrée scolaire 2020-2021 :

Effectif prévisionnel : 73 élèves (77 pour l'année écoulée)

Répartition par niveau : 3 PS, 9 MS, 9 GS, 9 CP, 7 CE1, 15 CE2, 8 CM1 et 13 CM2.

Répartition sur 3 classes :

- Une classe de 21 élèves composée de 3 PS, 9 MS et 9 GS
- Une classe de 26 élèves composée de 9 CP, 7 CE1 et 10 CE2
- Une classe de 26 élèves composée de 5 CE2, 8 CM1 et 13 CM2

Les critères pour partager les CE2 seront :

- L'équilibre filles / garçons ;
- L'équilibre des enfants à besoin éducatif particulier (2 enfants suivi par la MDPH) ;
- La séparation des fratries ;
- Le maintien d'une hétérogénéité dans chaque classe.

Les projets de l'école pour l'année 2020/2021 :

Le projet éducatif est reconduit sans modification.

A cause du Covid certaines activités sportives et manifestations culturelles n'ont pas eu lieu et seront reconduites.

Les comptes de l'école :

- Le budget mairie est de 70 € par enfant soit une enveloppe globale de 5 390 €.
- 4 760,01 € ont été utilisés, il reste donc 629,99 € qui seront basculés sur l'année 2020/2021 ;
- La coopérative scolaire s'élève à 2 862 € (1 717 € en 2019) grâce aux actions menées tel que le marché de Noël, la vente de sapins, la vente de chocolat et de fromage.

Les travaux :

- Demande de renouvellement du parc informatique (convention ordi-classe). Problème de connexion WIFI 4 à 5 ordinateurs portables par classe 4 à 5 tablettes pour l'école ;
- Pérenniser le vidéoprojecteur pour la classe maternelle, un écran tableau blanc rétractable serait idéal ;

- Les enseignantes remercient la municipalité pour le don des meubles de la bibliothèque qui ont permis d'équiper les classes ;
- Demande de réagencement de la classe CE2, CM1, CM2 : déplacer les tableaux, le rétroprojecteur... ;
- Demande de vérification des stores dans les différentes classes (cassés, défectueux).

Informations :

- Plainte des voisins attenants à la cour : des débris sont régulièrement trouvés dans leurs espaces verts.
- Dispositif 2S-2C (Sport Santé et Culture Civisme) : proposition d'activités éducatives et ludiques par la municipalité et en partenariat avec l'éducation nationale. A mettre en place en cas de nécessité lié au Covid.

○ Réflexions en cours sur le périscolaire :

Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des enfants de Larnod qui sont accueillis au périscolaire le mercredi à Fontain et d'autres pendant les vacances scolaires à Beure.

La commission des affaires scolaire a réfléchi à une nouvelle orientation pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans avec la mise en place d'un périscolaire tous les mercredis (soit 35 mercredi pour l'année)

Nous avons diffusé un sondage pour connaître les besoins et avoir une idée du nombre de personnes intéressées. Le retour est de dix enfants dont sept toute la journée.

Nous avons demandé des devis auprès de différents prestataires : UFCV, Professions Sport, Les Francas.

Le coût global de ce projet est en cours d'étude, il pourra se partager entre :

- Le versement d'une prestation de service ordinaire par la CAF ;
- Les recettes des familles ;
- Le reste étant à la charge de la commune.

Il faudrait en moyenne quinze enfants pour que le projet soit réalisable, ce qui pourrait se faire dans le cadre d'un accord avec la commune de Beure.

○ Réorganisation à venir du site internet :

Le site internet de la commune de Larnod date de plus de 5 ans. Il n'est plus suffisamment fonctionnel étant donné l'évolution technologique d'internet.

Nous envisageons de revoir, dans sa globalité, le site avec de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle interface avec plus de contenu pour le rendre plus attractif. Nous souhaitons qu'il soit facile d'accès et surtout facile à utiliser pour être à la portée de tous.

Le site doit devenir un outil de communication et d'information pour les habitants.

Un devis a été demandé au prestataire actuel : TOROP.NET.

○ Préparation du bulletin municipal :

Sa sortie est prévue pour la première semaine de septembre.

Le but étant qu'il soit alimenté par chacun d'entre vous, par le biais d'un article, d'une photo, d'une information...

Vous pouvez m'envoyer, dès à présent, vos propositions.

IV.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

○ Rénovation du chemin du Rocher de Valmy :

Jacky AVIS intervient pour indiquer que le chemin du Rocher de Valmy a été revêtu d'une couche de roulement en enrobé.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA pour le compte de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM). Ils seront partiellement à la charge de la commune car il ne s'agit pas d'un simple « Gros Entretien Renouvellement » puisque qu'auparavant il n'y avait pas, à proprement parler, d'enrobé.

La signalisation de police a aussi été prise en charge par GBM.

○ Activités du SIVOM :

Depuis le dernier conseil municipal, l'activité du SIVOM de Boussières se limite à l'entretien des espaces verts. Jacky AVIS indique qu'il s'agit du troisième passage cette année.

○ Fleurissement du village :

Afin de limiter l'arrosage en période estivale, la commune a choisi des plantes demandant peu d'eau. Elle a été conseillée par Monsieur DUSSERT, des Pépinières bisontines.



Les plantations ont été réalisées par Myriam MOTTIEZ, Mme Karine BALLET et Jacky AVIS.

IV. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Maire clos la séance à 22h55.

LARNOD, le 17 juillet 2020

Le Maire



Hugues TRUDET